PROTECTION DE LA NATURE

Nos membres seront contents d'apprendre que le projet d'un Parc National dans la région de la Haute-Sure ardennaise, en contact avec le futur lac de barrage d'Esch/Sure, commence à prendre corps. Voici les différentes étapes parcourues jusqu'ici par cette entreprise d'intérêt général.

Lorsque fut décidée la construction d'un barrage à la Haute-Sure (dépôt du projet de loi à la Chambre: 25 avril 1951), M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, jugea avec raison que la réalisation de cet ouvrage comportait une série d'autres problèmes. On ne devait pas laisser au hasard l'évolution d'une région qui sera foncièrement modifiée par l'emprise de la technique. Il fallait prévoir — gouverner c'est prévoir, donc avoir de l'imagination créatrice — le développement futur de la région quant à sa structure naturelle, humaine et économique. Penser également aux incidences touchant la santé publique, la construction, les communications routières, les sports, la pêche, le tourisme.

M. Henri Luja, Chef du Service de l'Urbanisme au Ministère des Travaux Publics, élabora donc un plan d'aménagement général de la région entourant le futur lac de barrage, plan comportant la délimitation d'une zone d'emprise de l'ouvrage technique, de zones de protection avec interdiction de bâtir, de zones de constructions nouvelles avec prescriptions spéciales.

M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, obtint en 1953, de la part des six communes dont le territoire fait partie de la zone d'aménagement, un accord de principe avec les intentions du Gouvernement.

Le fait que M. Luja a prêté un intérêt vigilant aux problèmes de la protection de la nature en élaborant ses nombreux plans d'aménagement pour les régions les plus variées de notre pays, suggéra, après différents contacts personnels avec lui ainsi qu'entre les représentants de la Direction des Eaux et Forêts, du Musée d'Histoire Naturelle, de la Ligue pour l'Etude et la Protection des Oiseaux et de la Société des Naturalistes,

la rédaction de la lettre que nous avons publiée dans notre Bulletin (nº 59, 1954) et qui fut adressée à M. Pierre FRIEDEN, Ministre ayant dans son ressort la Protection des Sites et Monuments. Cette lettre proposa la création d'une réserve naturelle dans la région du lac de barrage, relativement facile à concevoir en l'intégrant dans le plan d'aménagement déjà prévu.

La proposition fut transmise par M. FRIEDEN à la Commission d'Aménagement des Villes, présidée par M. Ernest WURTH, Commissaire de District à Luxembourg, qui présenta un rapport favorable.

La création d'une réserve naturelle de ce genre pose un certain nombre de problèmes scientifiques, administratifs et pratiques. Ils ne peuvent être résolus que par des spécialistes de cette science nouvelle que constitue la protection de la nature et qui tient à la fois de toute une série de disciplines.

M. Marcel HEUERTZ, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle, s'adressa à M. Roger HEIM, Membre de l'Institut, Directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, Président de l'*Union Internationale pour la Protection de la Nature,* afin que cette dernière institution, dont le Grand-Duché de Luxembourg a signé l'acte constitutif en 1948 (et dont le secrétaire général M. Jean-Paul HARROY avait, dès le début, encouragé l'initiative luxembourgeoise pour la création d'un parc national à la Haute-Sure), déléguât sur place un ou deux experts pour étudier la question.

La mission fut confiée, de commun accord, à M. Raymond FURON, Sous-Directeur du Laboratoire de Géologie au Muséum de Paris, Expert agréé de l'O.N.U., ainsi qu'à M. Philippe DUCHAUFOUR, Ingénieur principal des Eaux et Forêts, Station de recherches et expériences forestières à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy.

Fin juin 1955, les experts purent se rendre à Esch/Sure, accompagnés de MM. LUJA et HEUERTZ, ainsi que de MM. Robert FABER et Paul DECKER, Gardes généraux des Eaux et Forêts, et de M. Léopold REICHLING, Chargé de la Carte des groupements végétaux. Après plusieurs inspections du terrain et sur la base du projet d'aménagement de M. LUJA et de la délimitation provisoire dressée au Musée, l'accord se fit rapidement quant aux voies à suivre.



Fig. 1.

Les experts de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature lors de leur séjour à Esch/Sure.

De gauche à droite: MM. Faber, Heuertz, DUCHAUFOUR, FURON, Luja et Reichling.

En-dessous: M. Decker.

Voici le texte des rapports séparés présentés par MM. Furon et Duchaufour, le premier traitant des questions générales, le second des problèmes forestiers en particulier.

OBSERVATIONS SUR LE PARC NATIONAL DE LA HAUTE-SURE (LUXEMBOURG)

PAR

Raymond FURON

A la suite du projet de la construction d'un barrage et d'une usine hydro-électrique aux environs d'Esch-sur-Sure, la question s'est posée d'équiper cette région en l'étudiant sous ses divers aspects.